



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 22 janvier 2019

Concerne: Question parlementaire n° 122 du 20 décembre 2018 de Madame la Députée Josée Lorsché

Réf. : 829xec478

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et du soussigné à la question parlementaire n° 122 du 20 décembre 2018 de Madame la Députée Josée Lorsché concernant les « soins palliatifs ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Santé,

Étienne SCHNEIDER





Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Santé et de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 122 du 20 décembre 2018 de Madame la Députée Josée Lorsché concernant les « soins palliatifs ».

Le rapport national le plus récent sur l'offre des soins palliatifs au Luxembourg date d'octobre 2015 et a été adressé à la Chambre des Députés sur base d'une motion adoptée en date du 2 février 2012, demandant des informations complémentaires au sujet du premier rapport de 2011. La présente motion demande également d'examiner l'opportunité de mettre en place une plateforme nationale regroupant tous les acteurs du secteur.

La plateforme nationale en question a été convoquée pour la première fois en date du 18 novembre 2016, sous la dénomination « plateforme fin de vie » afin d'inclure dans son paramètre de réflexion non seulement les aspects des soins palliatifs au sens stricte du terme, mais aussi toutes les autres questions en relation avec la fin de vie.

La plateforme se compose de représentants du Ministère de la Santé et de la Direction de la Santé, du Ministère de la Famille, du Ministère de la Justice, de la Fédération des hôpitaux, du Cercle des médecins généralistes, des associations « Omega 90 » et « Mäi Wëllen, Mäi Wee », de la COPAS, du Collège médical, du Conseil supérieur de certaines professions de la santé, de la Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide et du Service national d'information et de médiation santé.

La plateforme s'est réunie une dizaine de fois sous la présidence du Directeur de la santé et a traité notamment des sujets de l'information, de la formation, des règlements de pharmacie et des aspects légaux et réglementaires en relation avec la fin de vie.

L'accord de coalition 2018 – 2023 précise que « L'accompagnement en fin de vie et les soins palliatifs continueront d'être promus par le biais de la mise en place d'un plan national « soins palliatifs -fin de vie. Dans ce contexte, la possibilité d'adapter les structures palliatives existantes aux besoins des enfants sera examinée ».

Lors de l'élaboration du projet de plan national « soins palliatifs-fin de vie » la nécessité d'une évaluation en vue de la détermination des axes et des mesures du plan national ainsi que l'opportunité d'un rapport biennuel au sujet des soins palliatifs, à l'instar du rapport biennuel sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, seront analysées.

En outre, dans ce contexte, et au décours des travaux envisagés, une mise à jour de la documentation sur l'état des lieux s'avérera indispensable et l'information recueillie pourra être regroupée sous forme d'un rapport actualisé.

Il appartient à la plateforme de faire des propositions concrètes au Gouvernement pour le suivi à moyen et long terme de tous les aspects en relation avec la fin de vie, incluant évidemment les soins palliatifs. A cet égard, un rapport systématique à intervalle régulier constitue une option envisageable.